

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

OBJET :

**APPROBATION DU
BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2026
DU BUDGET ANNEXE
AOM DU GENEVOIS
FRANÇAIS**

N° CS2026-74

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

Nombre de délégués
Présents : 37
Pouvoirs : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 juillet à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps au siège de la Communauté de Communes du Genevois et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 03 juillet 2026

Secrétaire de séance : Christophe SONGEON

Membres présents :

• **Délégués titulaires :**

M. Patrice DUNAND - M. Jack-Frédéric LAVOUE – M. Vincent SCATTOLIN - Mme Sylvie DURAND - M. Pierre MADER - M. Pierre-Marie PHILIPPS - M. Bernard CHAUVET - Mme Catherine MOINE - Mme Christine DUPENLOUP - M. Michel CAPLOT - Mme Claire CHUINARD - M. Cyril DEMOLIS – M. Phillipp DALHEIMER – M. Jérôme HASSAN – M. Christophe SONGEON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Marion BARGES-DELATTRE - M. Denis MAIRE – M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN– M. Nicolas TEREINS - M. Patrick ANTOINE – Mme Carole VINCENT – M. Cédric MERLOT– M. Laurent MIVELLE – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Louis TEMIL - M. Emmanuel TRONC - M. Eddi ETIENNE - M. Benoît CHAMBOURDON – Mme Anne-Laure OLLIET - M. Philippe DINOCHÉAU - M. Patrick PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE - M. Laurent FAVRE

• **Délégués représentés :**

M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS - M. Florent BENOIT donne pouvoir à M. Gabriel DOUBLET – M. Laurent DUPAIN donne procuration à Mme Carole VINCENT

• **Délégués excusés :**

M. Bernard VUAILLAT - M. Julien FOURNIER - M. François DEVILLE - M. Jean-Baptiste BAUD - M. Richard BAUD – M. Laurent DUPAIN – Mme Vanessa LAURENT MICHEL – Mme Christine BURKĭ – M. Denis SERVAGE - M. Christophe PERY

**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DU
BUDGET ANNEXE AOM DU GENEVOIS FRANÇAIS**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants, L.5731-1 et suivants, L.5211-36 et suivants ;

Vu la délibération n°CS2024-15 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 26 avril 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 lui permettant de se doter de la compétence « à la carte » d'autorité organisatrice de la mobilité ;

Vu la délibération n°c_20240527_mob_51 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois en date du 27 mai 2024 approuvant le transfert effectif de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°CC_2024_0078 adoptée par le Conseil communautaire d'Annemasse – Les Voirons – Agglomération en date du 26 juin 2024 approuvant le transfert de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°2024-46 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 04 octobre 2024 approuvant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence AOM

Vu la délibération n°CS2025-23 du Conseil syndical du 13 juin 2025 portant création du budget annexe Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Vu la délibération du 15 octobre 2025 N° CC_2025_0131 du Conseil communautaire d'Annemasse Agglomération relative au transfert des excédents du budget des transports urbains et du tramway au Pôle métropolitain du Genevois français.

Vu la délibération n°CS2025-86 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français du 18 décembre 2025 prenant acte de la tenue Débat d'Orientation Budgétaire pour la préparation du Budget Primitif 2026 et du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°CS2026-08 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français du 6 février 2026, approuvant le Budget primitif 2026 du Budget annexe AOM ;

Considérant que ce budget intègre les résultats de l'exercice 2025

Considérant que le budget supplémentaire 2026 permet d'intégrer les ajustements techniques liés à la réalisation des opérations sur le premier semestre 2026.

Considérant que le budget annexe AOM est équilibré en fonctionnement et en investissement, conformément aux règles de la nomenclature M43 ;

Considérant l'annexe Budget supplémentaire AOM 2026.

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Supplémentaire 2026 par chapitre avec le détail des imputations modifiées.

Ce budget supplémentaire 2026 s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 467 838.51 €	8 752 048.44 €
RECETTES	1 467 838.51 €	8 752 048.44 €

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre / nature	BP 2026 + DM	BS 2026	Total après BS
011 · Charges à caractère général	25 302 390,56 €	+ 1 018 143,26 €	26 320 533,82 €
012 · Charges de personnel	28 560,00 €	—	28 560,00 €
65 · Autres charges de gestion courante	2 219 200,97 €	—	2 219 200,97 €
66 · Charges financières	1 130 000,00 €	+ 220 000,00 €	1 350 000,00 €
67 · Charges exceptionnelles	513 420,00 €	+ 80 000,00 €	593 420,00 €
Total des opérations réelles	29 193 571,53 €	+ 1 318 143,26 €	30 511 714,79 €
023 · Virement à la section d'investissement	80 000,00 €	+ 149 695,25 €	229 695,25 €
042 · Opérations d'ordre de transfert	3 494 557,99 €	—	3 494 557,99 €
Total des opérations d'ordre	3 574 557,99 €	+ 149 695,25 €	3 724 253,24 €
TOTAL GÉNÉRAL	32 768 129,52 €	+ 1 467 838,51 €	34 235 968,03 €

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre / nature	BP 2026 + DM	BS 2026	Total après BS
011 · Charges à caractère général	25 302 390,56 €	+ 1 018 143,26 €	26 320 533,82 €
012 · Charges de personnel	28 560,00 €	—	28 560,00 €
65 · Autres charges de gestion courante	2 219 200,97 €	—	2 219 200,97 €
66 · Charges financières	1 130 000,00 €	+ 220 000,00 €	1 350 000,00 €
67 · Charges exceptionnelles	513 420,00 €	+ 80 000,00 €	593 420,00 €
Total des opérations réelles	29 193 571,53 €	+ 1 318 143,26 €	30 511 714,79 €
023 · Virement à la section d'investissement	80 000,00 €	+ 149 695,25 €	229 695,25 €
042 · Opérations d'ordre de transfert	3 494 557,99 €	—	3 494 557,99 €
Total des opérations d'ordre	3 574 557,99 €	+ 149 695,25 €	3 724 253,24 €
TOTAL GÉNÉRAL	32 768 129,52 €	+ 1 467 838,51 €	34 235 968,03 €

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre / nature	BP 2026 + DM	BS 2026	Total après BS
Dépenses d'équipement (20·21·23 + opérations)	28 950 599,18 €	+ 1 455 050,86 €	30 405 650,04 €
16 · Emprunts et dettes assimilées	1 115 000,00 €	+ 6 905 000,00 €	8 020 000,00 €
45 · Opérations pour compte de tiers	356 483,90 €	+ 391 997,58 €	748 481,48 €
Total des opérations réelles	30 422 083,08 €	+ 8 752 048,44 €	39 174 131,52 €
040 · Opérations d'ordre de transfert	2 262 453,41 €	—	2 262 453,41 €
041 · Opérations patrimoniales	33 261 932,00 €	—	33 261 932,00 €
Total des opérations d'ordre	35 524 385,41 €	—	35 524 385,41 €
TOTAL GÉNÉRAL	65 946 468,49 €	+ 8 752 048,44 €	74 698 516,93 €

Section d'investissement – Recettes

Chapitre / nature	BP 2026 + DM	BS 2026	Total après BS
13 · Subventions d'investissement	21 855 512,46 €	+ 466 210,00 €	22 321 722,46 €
16 · Emprunts et dettes assimilées	6 897 982,14 €	+ 7 263 155,60 €	14 161 137,74 €
10 · Dotations, fonds divers et réserves (1068)	0,00 €	+ 516 326,69 €	516 326,69 €
45 · Opérations pour compte de tiers	356 483,90 €	+ 60 000,00 €	416 483,90 €
Total des opérations réelles	29 109 978,50 €	+ 8 305 692,29 €	37 415 670,79 €
021 · Virement de la section d'exploitation	80 000,00 €	+ 149 695,25 €	229 695,25 €
040 · Opérations d'ordre de transfert	3 494 557,99 €	—	3 494 557,99 €
041 · Opérations patrimoniales	33 261 932,00 €	—	33 261 932,00 €
Total des opérations d'ordre	36 836 489,99 €	+ 149 695,25 €	36 986 185,24 €
001 · Solde d'exécution invest. reporté	0,00 €	+ 296 660,90 €	296 660,90 €

TOTAL GÉNÉRAL

65 946 468,49 €

+ 8 752 048,44 €

74 698 516,93 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « AOM du Genevois français »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce budget supplémentaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/07/2026

Publié ou notifié le 15/07/2026

Le Secrétaire de séance
Christophe SONGEON



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.